

Image not found or type unknown



Transfert suite à une promotion

Par **ccasa**, le **19/12/2011** à **17:59**

Bonjour,
Je suis Directeur d'une société dans le Rhône, filiale d'un groupe, dont le siège est basé dans le Rhône aussi.
Au 2 Janvier 2012, je deviens DG du groupe et non plus Directeur de filiale.
Que faut-il faire au niveau de mon contrat de travail ?
Un avenant suffit-il ? Faut-il refaire le contrat de travail avec des clauses spécifiques ?
Il y a changement d'intitulé de poste, de missions, de lieu de travail, et de rémunération.
Merci d'avance